

ALLIANZ FONCIER

Document d'information périodique

30.06.2020

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 (OPCVM) / 1° du I de l'article L.214-24-55 (FIVG)* du code monétaire et financier		261 475 303,01
b) Avoirs bancaires		3 345 467,79
c) Autres actifs détenus par l'OPC		14 011 116,77
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		278 831 887,57
e) Passif		-6 454 430,61
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		272 377 456,96

* Les OPC sont les anciens OPCVM non coordonnés devenus des Fonds d'investissement alternatifs (OPC) et désignés dans les textes sous la terminologie de «Fonds d'Investissement à Vocation Générale». Les informations figurant dans ce document s'appliquent également à d'autres OPC (Fonds professionnels à vocation générale, Fonds professionnels spécialisés, Fonds de Fonds alternatifs), sous réserve de modifications éventuelles, lors de la prochaine publication des Instructions AMF par véhicule, modifiées dans le cadre de la transposition de la Directive AIFM.

Nombre de parts ou actions en circulation

et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Type de part ou actions	Actif net par part ou action	Nombre de parts ou actions en circulation	Valeur liquidative
ALLIANZ FONCIER	C1	23 183 530,47	211 199,581	109,77
ALLIANZ FONCIER	D1	249 193 926,49	3 131 853,583	79,56

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 1° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-1° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	94,18	92,00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <i>(Article R. 214-11-I- 2° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-2° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale. <i>(Article R. 214-11-I- 3° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-3° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	1,82	1,78
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
e) Les autres actifs : il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. <i>(Articles R. 214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-11-I (OPCVM) ou de l'article R. 214-32-18-I (FIVG) du code monétaire et financier, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage	
			Actif net	Total des actifs
VONOVIA SE COMMON STOCK	EUR	26 805 984,56	9,86	9,61
DEUTSCHE WOHNEN SE COMMON STOCK	EUR	25 911 689,85	9,51	9,29
LEG IMMOBILIEN AG COMMON STOCK	EUR	22 908 377,00	8,41	8,22
KOJAMO OYJ COMMON STOCK NPV	EUR	13 562 733,60	4,98	4,86
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD REIT EUR.5	EUR	13 530 960,96	4,96	4,86
AROUNDTOWN SA COMMON STOCK EUR.01	EUR	12 571 132,71	4,62	4,51
GECINA	EUR	12 371 040,00	4,54	4,44
KLEPIERRE REIT EUR1.4	EUR	11 579 784,49	4,25	4,15
AEDIFICA REIT	EUR	11 506 211,50	4,22	4,13
WAREHOUSES DE PAUW NV REIT	EUR	11 082 841,20	4,07	3,97
COFINIMMO REIT	EUR	10 783 195,20	3,96	3,87
TAG IMMOBILIEN AG COMMON STOCK	EUR	8 873 164,22	3,26	3,18
VGP COMMON STOCK EUR55.0	EUR	8 220 096,00	3,02	2,95
CELLNEX TELECOM SA COMMON STOCK EUR.25	EUR	8 205 372,96	3,01	2,94
ALSTRIA OFFICE REIT AG REIT	EUR	7 723 843,92	2,84	2,77
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI REIT EUR2.5	EUR	7 149 578,24	2,62	2,56
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG COMMON STOCK	EUR	5 867 201,30	2,15	2,10
VIB VERMOEGEN AG COMMON STOCK	EUR	4 411 638,75	1,62	1,58
ICADE REIT	EUR	3 531 644,00	1,30	1,27
COVIVIO REIT EUR3.0	EUR	3 225 000,00	1,18	1,16
INSTONE REAL ESTATE GROUP AG COMMON STOCK	EUR	3 118 243,10	1,14	1,12
SHURGARD SELF STORAGE SA COMMON STOCK	EUR	2 960 492,25	1,09	1,06
MONTEA REIT	EUR	2 856 630,00	1,05	1,02
S IMMO AG COMMON STOCK	EUR	1 834 538,16	0,67	0,66
TOTAL	EUR	240 591 393,97	88,33	86,28
SAGAX AB B COMMON STOCK SEK1.75	SEK	4 728 877,29	1,73	1,69
CATENA AB COMMON STOCK SEK4.4	SEK	3 839 997,04	1,41	1,38
FASTIGHETS AB BALDER B SHRS COMMON STOCK SEK1.0	SEK	2 303 466,92	0,85	0,83
TOTAL	SEK	10 872 341,25	3,99	3,90
SEGRO PLC REIT GBP.1	GBP	2 565 105,45	0,94	0,92

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage	
			Actif net	Total des actifs
SAFESTORE HOLDINGS PLC REIT GBP.01	GBP	2 496 002,38	0,92	0,90
TOTAL	GBP	5 061 107,83	1,86	1,82
EQUINIX INC REIT USD.001	USD	4 950 459,96	1,82	1,78
TOTAL	USD	4 950 459,96	1,82	1,78
TOTAL		261 475 303,01	96,00	93,78

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-11-I (OPCVM) ou de l'article R. 214-32-18-I (FIVG) du code monétaire et financier, par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
ALLEMAGNE	36,61	35,77
BELGIQUE	17,41	17,00
FRANCE	16,24	15,87
Autres pays	25,74	25,14
TOTAL	96,00	93,78

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-11-I (OPCVM) ou de l'article R. 214-32-18-I (FIVG) du code monétaire et financier, par secteur économique

Secteur économique	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Immobilier - Opérations/Développement	31,69	30,96
Immobilier - Management/Services	22,61	22,09
Investissement Immobilier - Diversifié	16,81	16,42
Investissement Immobilier - immeuble de bureau	10,72	10,47
Investissement Immobilier - Centre commerciaux	4,97	4,85
Autres secteurs économiques	9,20	8,99
TOTAL	96,00	93,78

Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PARTS D'OPC	5,14	5,02
• Fonds d'investissement à vocation générale	0,00	0,00
• FCPR, FCPI, FIP	0,00	0,00
• OPCI, SCPI, SEF, SICAF, Fonds de Fonds alternatifs	0,00	0,00
• OPCVM	5,14	5,02
• Fonds professionnels à vocation générale	0,00	0,00
• OPCI, fonds spécialisés, fonds de capital investissement (professionnels)	0,00	0,00
• Organisme de Titrisation	0,00	0,00
• Autres placements collectifs	0,00	0,00
AUTRE NATURE D'ACTIFS	0,00	0,00
• Bons de souscriptions	0,00	0,00
• Bons de caisse	0,00	0,00
• Billet à ordre	0,00	0,00
• Billets hypothécaires	0,00	0,00
• Autres	0,00	0,00
TOTAL	5,14	5,02

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 1° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-1° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	133 478 404,99	264 433 405,72
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <i>(Article R. 214-11-I- 2° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-2° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale. <i>(Article R. 214-11-I- 3° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-3° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	7 587 631,19	2 960 383,58
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier. <i>(Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
e) Les autres actifs : il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. <i>(Articles R. 214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II (FIVG) du code monétaire et financier)</i>	0,00	0,00
Total sur la période	141 066 036,18	267 393 789,30

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Part	Montant net unitaire (€)	Crédit d'impôt ⁽¹⁾ (€)	Montant brut unitaire ⁽²⁾ (€)
Dividendes versés			
Dividendes à verser			

⁽¹⁾ Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

⁽²⁾ Le montant brut unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

SFTR

Au cours de la période de référence, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.